



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 439-24 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025.

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule :

Qu'un avis de motion et dépôt du projet fût fait lors d'une séance ordinaire le 2 décembre 2024, à l'effet que le conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente une modification au règlement 439-24 fixant les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2025.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Lundi le 16 décembre 2024
Heure : 20h00
Lieu : 215 rue Lessard, Sainte-Ursule
(Qc), J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 3ième JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024
(2024-12-03)

Guylaine St-Louis
Guylaine St-Louis

Directrice générale et Greffière-trésorière

Tél. : 819-228-4345

Fax. : 819-228-8326

www.sainte-ursule.ca

215, rue Lessard
Sainte-Ursule (Québec)
J0K 3M0



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 439-24 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025.

Je soussignée, Guylaine St-Louis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 3 décembre 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de décembre 2024.

Guylaine St-Louis

Guylaine St-Louis,
Directrice générale et greffière-trésorière